18 Sep 2026 -17:20

Conseil des ministres du 18 septembre 2026

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 18 septembre 2026.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Service Rédaction
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
https://chancellerie.belgium.be
cmr@news.belgium.be

© 2026 - news.belgium.be

18 Sep 2026 -17:20

Appartient à Conseil des ministres du 18 septembre 2026

Marché public relatif à l'achat d’équipements de protection et de moyens d'entraînement pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif à l'achat d’équipements de protection individuelle et de moyens d’entraînement au profit de la Défense.

Ce marché pluriannuel (2026-2029) concerne des équipements de protection *Chemical, Biological, Radiological and Nuclear* (CBRN) et sera passé via la NATO Support and Procurement Agency (NSPA).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
https://francken.belgium.be
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be

© 2026 - news.belgium.be

18 Sep 2026 -17:20

Appartient à Conseil des ministres du 18 septembre 2026

Contribution des titulaires de licence aux frais de la Commission des jeux de hasard pour 2026

Sur proposition du ministre de l'Economie David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant confirmation de l’arrêté royal du 11 mars 2026 relatif à la contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d’installation de la Commission des jeux de hasard due par les titulaires de licence de classe A, A+, B, B+, C, E, F1, F1+ et F2 pour l’année civile 2026.

L'avant-projet de loi a déjà été approuvé par le Conseil des ministres du 24 avril 2026. À la suite du transfert des compétences en matière de jeux de hasard et de la Commission des jeux de hasard de la ministre de la Justice au ministre de l’Économie, et de la modification du ministre signataire qui en découle, l’avant-projet de loi est à nouveau soumis au Conseil des ministres.

L'avant-projet confirmé peut à présent être déposé à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l’Emploi, de l’Economie et de l’Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
https://clarinval.belgium.be
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
+32 471 81 84 00
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

© 2026 - news.belgium.be

18 Sep 2026 -17:20

Appartient à Conseil des ministres du 18 septembre 2026

Financement des pensions du personnel statutaire des administrations provinciales et locales

Sur proposition du ministre des Pensions Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le taux de la cotisation de pension de base pour le financement du Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales.

Le pourcentage est fixé à 45,50 % pour les années 2027, 2028 et 2029.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal pris pour les années 2027, 2028 et 2029 en exécution de l'article 16, alinéa 1er, 1), de la loi du 24 octobre 2011 assurant un financement pérenne des pensions des membres du personnel nommé à titre définitif des administrations provinciales et locales et des zones de police locale et modifiant la loi du 6 mai 2002 portant création du fonds des pensions de la police intégrée et portant des dispositions particulières en matière de sécurité sociale et contenant diverses dispositions modificatives

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
https://jambon.belgium.be
info@kcfin.be

François Moré
Porte-parole (FR)
francois.more@kcfin.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfin.be

© 2026 - news.belgium.be

18 Sep 2026 -17:20

Appartient à Conseil des ministres du 18 septembre 2026

Modification du nombre de greffiers du Conseil du contentieux des étrangers

Sur proposition de la ministre de l'Asile et de la Migration Anneleen Van Bossuyt, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant le nombre de greffiers du Conseil du contentieux des étrangers.

Le projet d'arrêté royal vise à augmenter le cadre du personnel des greffiers de quatre unités.

Actuellement, le Conseil du contentieux des étrangers dispose d'un effectif de 14 greffiers (7 néerlandophones, 7 francophones). Cet effectif n'a pas été revu depuis 2015, alors que le nombre de magistrats est passé de 34 à 62.

Dans la pratique, des juristes ou des experts administratifs du greffe doivent intervenir en tant que greffiers assumés afin de garantir la continuité du service. Une augmentation de l'effectif de quatre greffiers permettrait à chaque greffier d'assister trois à quatre juges au maximum et offrirait la possibilité de faire appel aux greffiers pour la rédaction des décisions dans le cadre de la procédure écrite devant le Conseil.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Anneleen Van Bossuyt, ministre de l’Asile et de la Migration, et de l’Intégration sociale, chargée de la Politique des Grandes villes
Finto
Boulevard du Jardin botanique 50
1000 Bruxelles
Belgique
https://vanbossuyt.belgium.be
info@migratie-mi.be

Sophie Jans
Porte-parole adjoint
sophie.jans@migratie-mi.be

CharlotteVandecruys
Porte-parole
charlotte.vandecruys@migratie-mi.be

© 2026 - news.belgium.be

18 Sep 2026 -17:20

Appartient à Conseil des ministres du 18 septembre 2026

Création d’une direction Technologie de l’information auprès de la Sûreté de l’État

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden et du ministre de la Sécurité et de l’Intérieur Bernard Quintin, le Conseil des ministres a approuvé un projet d’arrêté royal portant création d’une direction Technologie de l’information au sein de la Sûreté de l’État (VSSE).

Au sein de la VSSE, différentes directions et fonctions sont impliquées dans la gestion, le développement et le soutien de l’IT, des données et de la technologie. Auparavant, les différentes équipes techniques étaient rattachées à la direction la plus appropriée. Ce choix, logique à l'époque, a aujourd'hui engendré une répartition fragmentée des responsabilités.

La structure organisationnelle actuelle n’est dès lors pas suffisamment équipée pour relever efficacement les défis technologiques, tels que l'intelligence artificielle, la technologie quantique et d’autres innovations de rupture. De plus, cette fragmentation entrave l'attraction et l'intégration de nouveaux profils techniques au sein de la VSSE.

Pour ces raisons, une direction Technologie de l’information sera créée au sein de la VSSE, laquelle regroupera les différentes équipes techniques existantes.

Par ailleurs, la création de cette direction doit permettre une harmonisation de la stratégie, l'approche et la terminologie, tout en favorisant la coopération, en augmentant l'efficacité et en autorisant un déploiement plus flexible du personnel.

Le projet sera transmis pour avis au Conseil d’État, après négociation syndicale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
https://verlinden.belgium.be
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l’Intérieur, chargé de Beliris
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
https://quintin.belgium.be
bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
+32 488 48 93 83
olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
+32 477 34 41 41
veli.yuksel@ibz.be

© 2026 - news.belgium.be

18 Sep 2026 -17:20

Appartient à Conseil des ministres du 18 septembre 2026

Assentiment à l’Accord portant amendement de l’Accord de sécurité OCCAR

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l’Accord portant amendement de l’Accord de sécurité OCCAR (Organisation conjointe de coopération en matière d'armement).

L'avant-projet ratifie l’Accord, fait à Paris le 13 novembre 2025, entre la France, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni portant amendement de l’Accord de sécurité OCCAR signé à Paris le 24 septembre 2004.

L'OCCAR est une organisation intergouvernementale qui facilite et gère les programmes de coopération en matière d'armement tout au long de leur cycle de vie. Afin de protéger les informations classifiées échangées, les États membres ont conclu l'Accord de sécurité OCCAR, qui permet un niveau généralement uniforme et élevé de protection des informations classifiées.

Afin de se conformer aux modifications législatives intervenues en France et au Royaume-Uni, un accord a désormais été conclu en vue de la modification de l’accord de sécurité OCCAR.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
https://prevot.belgium.be
info.prevot@diplobel.fed.be

AudreyJacquiez
Porte-parole (FR)
+32 497 16 18 61
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@diplobel.fed.be

© 2026 - news.belgium.be

18 Sep 2026 -17:20

Appartient à Conseil des ministres du 18 septembre 2026

Appui de la Défense à la Police intégrée en Région de Bruxelles-Capitale

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin et du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a approuvé un projet de protocole d'accord relatif à l’appui de la Défense à la Police intégrée en Région de Bruxelles-Capitale.

L'accord de gouvernement prévoit la mise en place d'une réserve territoriale de défense et l'élaboration d'un cadre juridique d'intervention dans le cadre d'un projet de Code de défense global.

Compte tenu de la gravité persistante de la situation en matière de sécurité dans la Région de Bruxelles-Capitale, un soutien temporaire de la Défense est actuellement jugé nécessaire pour certaines missions fédérales du Service de police intégré dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Cette situation en matière de sécurité se caractérise par des actes de violence graves et fréquents commis par des acteurs du crime organisé impliqués dans le trafic de drogue, avec notamment l'utilisation d'armes à feu. Ce soutien de la Défense doit permettre de réduire temporairement la pression sur les services de police et d’apporter une réponse supplémentaire aux difficultés rencontrées pour traiter ces problématiques.

L’appui de la Défense concernera spécifiquement la conduite de patrouilles mixtes dans la zone d'intervention prioritaire de la police des chemins de fer et sur la sécurisation des périmètres mis en place dans le cadre d'"actions policières pleinement intégrées" (FIPA) ponctuelles. Le protocole d'accord est valable pour une période de 6 mois et peut être résilié avec un préavis de 3 mois.

La Défense prévoit de continuer de déployer, à partir du 21 septembre 2026, un peloton de la Cie PROTER dans le cadre des patrouilles mixtes souhaitées, dans lesquelles des militaires renforceront une équipe de policiers. L'officier chargé du commandement militaire sera intégré au poste de commandement de la Police locale. Globalement, les patrouilles mixtes nécessiteront le déploiement continu de 45 militaires.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l’Intérieur, chargé de Beliris
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
https://quintin.belgium.be
bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
+32 488 48 93 83
olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
+32 477 34 41 41
veli.yuksel@ibz.be

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
https://francken.belgium.be
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be

© 2026 - news.belgium.be